

CS
 REPUBLIQUE DU BENIN

 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-557 DU 06 NOVEMBRE 2009

Portant rengagement des appelés de la
 Classe 2007 dans les Forces Armées
 Béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
 CHEF DE L'ETAT,
 CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- VU** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990, portant création des Forces Armées Béninoises ;
- VU** la loi n° 2005-043 du 26 juin 2006 portant Statut Général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- VU** la loi n° 63-5 du 26 juin 1963 sur le recrutement et l'ordonnance n° 75-77 du 28 novembre 1977 qui l'a modifiée ;
- VU** la proclamation par la Cour Constitutionnelle le 29 mars 2006 des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU** le décret n° 2009- 260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- VU** le décret n° 2007- 494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 septembre 2009 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Sept cent cinquante (750) appelés du contingent de la Classe 2007 sont rengagés pour compter du 1^{er} octobre 2009.

GS

Article 2 : Les appelés de la classe 2007 déclarés déserteurs ou ayant fait l'objet de sanctions disciplinaires ainsi que ceux qui sont déclarés médicalement inaptes ne seront pas rengagés à l'expiration de leur durée légale.

Article 3 : le Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera enregistré et publié au journal officiel.


Fait à Cotonou, le 06 novembre 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre d'Etat Chargé de la
Défense Nationale,



Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

AMPLIATIONS : PR 6 -CAB-MIL 6-AN 2- CC2-CS 2 HCJ 2-CES 2- HAAC 2 MECPDEPPCAG 4 MDN 4
MEF 4 AUTRES MINISTERES 27 SGG 4 SPD2-DEP-INSAE 3 DSIA 2 DGBM-DCF-DGTCP-DSDV-CF
8 - ONEP-GCONB-DGCST3-UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 1-DOPA 1-JO 1-
A/C 4.